

DU CÔTÉ DES INGÉNIEURS



Les carnets du paysage

n° 18

ACTES SUD ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE



MARCELLIN BARTHASSAT

Entre naturalité et agriculture, l'espace public rural de la haute Seymaz

avec la collaboration de Jacques Menoud, Yves Bach et Pierre Rossel¹

Le retour à une situation *ante*, ou dite “plus naturelle”, pourrait être, *a priori*, le premier geste d'une restauration d'un cours d'eau entre-temps canalisé. Mais est-il possible de redessiner la nature ? L'agriculture y a conquis des espaces, la parcelisation des sols et les remembrements fonciers de la campagne ont repoussé les “restes” d'une nature au-delà des limites cultivables. Mais les signes d'une remise de l'eau à ciel ouvert et d'une reprise forestière – du fait d'une nouvelle disponibilité de terres en friches – pourraient permettre à la nature de resurgir de ses “retranchements”.

Juste retour des choses, concurrence ou rééquilibrage ? Les nouveaux chantiers de “renaturation” mettent en évidence ces possibles reconquêtes. Elles sont l'expression d'une renégociation des formes entre les espaces naturels et les espaces agricoles. Le projet se fonde sur les traces précédentes. L'expérience de la haute Seymaz permet à la nature d'y reprendre sa place, sans qu'elle soit nécessairement prédéterminée ou sur-dessinée. Dans la complexité territoriale d'une société en crise ou qui se cherche, les enjeux d'aménagement dépassent la simple redistribution des cartes. Le paysage, mais aussi l'agriculture de proximité, la relation ville/campagne, la sécurité alimentaire, la gestion des crues, les ouvrages d'art, autant de facteurs qui interrogent le projet de territoire et ses potentialités durables.

Le paysage de l'ingénieur, marqué par le surdéveloppement d'infrastructures, correspond à un territoire à étages, façonné à l'image d'un monde de flux et hyper-fonctionnalisé. Notre société, en effet, s'est montrée moins soucieuse de ses

Marcellin Barthassat est architecte, cofondateur du Collectif d'architectes en 1984, puis de l'atelier ar-ter en 2006 à Carouge, Genève. Il a enseigné à l'Institut d'architecture de l'université de Genève, entre 1996 et 2005, en “sauvegarde du patrimoine bâti” puis en “architecture et paysage”.

PAGE PRÉCÉDENTE
Paysage de la haute Seymaz,
retenue de régulation du marais.

1. Cet article est également le fruit de discussions avec plusieurs acteurs du projet et de contributions de leur part : Alexis Corthay, Robert Cramer, Guy Deriaz, Christian Meisser et Alexandre Wisard, ainsi qu'Anne Buffello, Alain Léveillé et Olivier Zimmermann. Voir également la composition de l'équipe auteur du projet de renaturation, en page XXX.



Confluence des cours d'eau de la Touvière, du Chambet, de la Seymaz, et le cœur du marais de Sionnet.



Le marais de Sionnet avant les assainissements en 1918.

atteintes à l'eau, aux sols et à l'air que de son développement économique. Mais les revers sont nombreux et peuvent surprendre. Le territoire, usé et surexploité, réagit sur la société en la confrontant à de nombreux risques : inondations, déforestations, pollutions des nappes ou des mers, incendies de forêts, avalanches, coups de vent, éboulements. Jamais l'humanité n'a eu à gérer pareille *dissymétrie entre économie et écologie*. Aujourd'hui notre modernité manifeste une autre "tension" entre l'étalement urbain et la sauvegarde de l'espace rural. On estime que soixante-quinze pour cent de la population habitera les villes à l'horizon 2050. Et pourtant, à l'échelle de la planète, environ trois cinquième de ses habitants témoignent d'une existence ou d'un maintien important des paysages agraires.

En Suisse, bon nombre d'initiatives sont engagées pour rétablir des conditions naturelles autour des cours d'eau, dans le but de protéger ou restaurer des milieux naturels favorables à la faune et à la flore. Pourtant, ce type d'opération ne va pas de soi. La revitalisation du cours d'eau de la Seymaz dans la campagne genevoise – canalisé dans les années 1920 – a ainsi mis en évidence l'importance de la médiation, ou disons du "dialogue" qu'il pouvait y avoir entre le travail de la terre, la géométrie du construit et les effets naturels de la divagation, de l'érosion ou l'apparition d'espèces végétales. L'expérience réalisée sur le paysage de la haute Seymaz a, du reste, engendré un vécu collectif interdisciplinaire à la fois complexe, riche et difficile. Les enjeux de nature, d'espace public et d'agriculture ont été âprement discutés et négociés. Le dépassement d'un discours purement technique n'a été possible que parce que nous avons regardé et saisi le travail s'effectuant à la campagne dans toute son épaisseur. Dans une dynamique de projet territorial, le processus de construction sociale et culturelle d'une action renaturante sur le paysage exige en effet un croisement des points de vue morcelés "où les parties débordent, dialoguent et interagissent"², configurant un assemblage véritablement dynamique. L'exploration d'un paysage historique résultant de cultures multiples sur les données de la nature a donc permis une expérience innovante autour du cours d'eau de la Seymaz, forçant toutes les parties prenantes à revisiter la dialectique classique nature/culture. L'implication des agriculteurs au processus de projet et de réalisation augure d'une perspective nouvelle dans les relations entre les ruraux et les urbains. Impliquant l'ensemble des acteurs concernés, une approche de synthèse s'est peu à peu construite entre paysage-nature, paysage-historique et contexte agricole³.

2. Michel Corajoud, "Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent", dans François Dagognet (dir.), *Mort du paysage?*, actes du colloque de Lyon, Champ Vallon, "Milieux", Seyssel, 1982.

3. Le projet de la Seymaz a reçu l'un des prix du paysage "Die besten 2006 Landschaft – Häsepreiss" à Zurich, distinction annuelle organisée par la revue *Hochparterre* et la télévision suisse alémanique.

FORMATIONS ET CHANGEMENTS D'UN TERRITOIRE

Proche du Chablais savoyard, le bassin de la haute Seymaz couvre des territoires agricoles et villageois sur les communes de Meinier, Choulex, Jussy et Presinge, à quelques kilomètres du centre de Genève. Les tracés hydrographiques des cours d'eau de la Touvière, du Chambet de la Seymaz, du Chamboton et du Paradis sont issus d'une formation alluvionnaire post-glaciaire. Ceinturée par plusieurs pentes morainiques et une butte molassique, la Seymaz et ses affluents s'écoulent dans une topographie plane et régulière. La présence d'eau souterraine affleurante entre certaines couches argileuses et de tourbes explique la formation d'anciens marais. Depuis la période médiévale, plusieurs maisons fortes ou petits châteaux environnants témoignent de l'utilisation de ces marais comme système de protection ou de défense. Dès la fin du XVIII^e siècle, les marais sont exploités puis régulés par un système de canaux et de vannes. Dès les années 1920-1930, afin de gagner des terres pour l'agriculture vivrière et assainir les marais pour des raisons d'hygiène publique, les collectivités engagent plusieurs chantiers de drainage et de canalisation dans les plaines marécageuses du canton de Genève⁴. Pour cette époque, ces travaux répondent au besoin de sécurité alimentaire des villes et à la protection des biens et des personnes contre les crues. Plus largement et comme un peu partout en Europe, nous pouvons également lire dans ces gestes l'effort de l'homme pour domestiquer les caprices de la nature.

Trois quarts de siècle plus tard, la renaturation de la Seymaz et de ses affluents s'inscrit dans un début de réponse apportée aux préoccupations et revendications écologiques montantes. Celles-ci, portées par toutes sortes de mouvements d'opinion, ont ainsi poussé les Etats à instaurer des programmes importants de réhabilitation ou de restauration des milieux à des fins de biodiversité et de sécurité (la gestion des eaux face aux dangers liés à la pollution et aux crues). La renaturation des cours d'eau fait partie de ces programmes. Parallèlement, écologues



Evolution territoriale : cadastre sarde 1730, carte H. Burdet, état fin XIX^e siècle, carte nationale suisse 1955, image directrice du projet première étape.

4. Cerné par les montagnes, le territoire genevois frappe par son étendue modeste de 245 kilomètres carrés. Pour nourrir une population qui ne cesse de croître, l'Etat de Genève entreprend dès 1915 l'assainissement de nouvelles surfaces pour l'agriculture maraîchère dans les plaines de l'Aire, des prés de Genève et de Veyrier-Troinex.

et hydrologues ont démontré l’opportunité de la régénération des cours d’eau par les crues considérées comme facteurs de biodiversité : zone alluviale, méandrage, renouvellement d’essences végétales, refuges pour la faune, etc. Cette attention portée aux cours d’eau franco-genevois depuis plusieurs années a initié toute une série de projets de renaturation⁵. Ces propositions, outre la qualité des eaux, doivent permettre de restituer des espaces privilégiés et protégés, favorables à la libre divagation des cours d’eau, tout en soutenant la renaissance et la survie des écosystèmes, mais sans pour autant exclure le facteur humain. Pour comprendre les changements de l’organisation territoriale et des flux écologiques ainsi que les modifications du paysage, il importait d’élargir les champs disciplinaires de l’hydrographie, du végétal, de la faune, des réseaux écologiques, du patrimoine, de l’agriculture, du paysage et de l’architecture. Le projet de la Seymaz (tout comme celui de l’Aire⁶) nous en a donné l’occasion, dans la mesure où il s’est trouvé confronté à l’interrogation suscitée par les conditions *in situ*. Autrement dit, la rivière élargie est perçue jusqu’aux espaces agricoles ou naturels adjacents.

Genève, cœur d’une agglomération transfrontalière, est restée en effet une ville entourée d’une ceinture verte. En 1952, le gouvernement genevois classe sa zone agricole, protège ses zones naturelles et délimite les zones constructibles. Cette décision explique sans doute le caractère compact de cette ville située entre les massifs du Jura, du Vuache, du Salève et des Voirons. A l’échelle de la région franco-valdo-genevoise, les espaces naturels et agricoles représentent plus des deux tiers du territoire régional. La surface de l’agglomération franco-suisse (représentant douze territoires) s’étend sur une surface de 19 000 kilomètres carrés alors que le canton en compte 245 kilomètres carrés. En 2007, une dynamique de projet a élaboré une vision à l’horizon 2030, en tablant sur un programme de deux cent mille habitants et cent mille emplois⁷. Outre l’urbanisation, devant être conjuguée avec les transports publics et la mobilité douce, le projet a développé un volet nature, agriculture et paysage. Ce plan paysage a pour vocation d’agir comme régulateur du développement urbain. Il formalise l’établissement de connexions ou d’interrelations entre des entités territoriales (hydrographie, végétal et espaces agricoles) et des situations plus hybrides appelées à se transformer. Le projet propose ainsi la reconnaissance et le développement d’une structure paysagère par le maintien des grands espaces agricoles, la connexion des couloirs biologiques

et la création d’une agglomération organique (métropole verte). En fait, le plan paysage reprend à son compte le concept d’un vaste maillage, ou trame verte, projeté par l’équipe de Maurice Braillard dès 1932⁸.

CONTEXTE, FROTTEMENT ENTRE NATURE ET AGRICULTURE

Si les activités humaines ont façonné les paysages, elles les ont aussi meurtris. Soucieux du futur, nous sommes aujourd’hui préoccupés par l’impact croissant des activités humaines sur l’environnement. Si le réchauffement climatique nous oblige à renouveler ou inventer des approches alternatives pour gérer ses conséquences, il est en revanche à craindre que les velléités d’artificialisation pour y faire face entraînent des discours technologiques où, finalement, la domination complète de l’homme sur la nature le placerait en dehors d’elle. Nous serions alors “des humains sans humanité”⁹. Le savoir que requiert l’aménagement du territoire, y compris et jusque dans ses revers, porte donc à la fois sur son “épaisseur”, sur le temps et sur les modes d’occupation et d’usages. Cela renvoie au principe de responsabilité qui sous-tend l’écologie du paysage et de la biogéographie¹⁰.

Aujourd’hui, le rapport traditionnel entre l’agriculture et la ville qu’elle nourrit s’est inversé. La croissance urbaine a engendré l’industrialisation agro-alimentaire, transformant brutalement les modes d’exploitation et d’approvisionnement. Les remembrements fonciers et la mécanisation agricole ont modifié le paysage rural (disparition des limites bocagères, intensification de la monoculture, transformation des villages en résidences, etc.)¹¹. L’appauvrissement des sols par les cultures intensives et l’extension des villes place de fait l’espace rural dans un contexte plus tendu où s’affrontent des politiques contradictoires. En Suisse, la surface agricole utile (SAU) est protégée par des lois et règlements assez stricts. La nouvelle politique agricole de la Confédération, dès 1992, encourage la production intégrée (PI) impliquant le développement de surfaces de compensation écologique (SCE). Mais les accords européens imposent quant à eux une politique agricole concurrentielle (culture intensive et hors sol), ce qui tend à affaiblir l’agriculture locale des régions et l’agriculture bio ou intégrée.

L’influence du traitement des sols sur les eaux (intrants) fait ainsi apparaître une limite importante, que nous avons très concrètement rencontrée dans cette

.../... qui place au centre la question de l’espace public. Entre 1933 et 1936 Maurice Braillard, architecte alors chef du Département des travaux publics, élabore avec Alfred Bodmer, Arnold Hoechel et Hans Bernouilli, un plan de zones du canton, dit aussi plan directeur régional (cf. Elena Cogato Lanza, “Maurice Braillard et ses urbanistes” Slatkine, Genève, 2003). Ce plan prend la forme d’un double maillage orthogonal (concept de ville dans un parc) qui deviendrait la structure d’une ville immergée dans la verdure.

9. Daniel Sibony, “Du rapport à la nature”, *Cosmopolitique*, “La nature n’est plus ce qu’elle était”, L’Aube, “Essai”, La Tour d’Aigues, 2002, p. 61-68. “En fait, la nature comme paysage est constamment perçue par nous dans un rapport où l’homme est d’emblée impliqué. Si vous êtes dans le paysage de haute montagne, quelle y est votre implication ? Et bien allez-y, vous verrez que c’est votre corps qui fait « exister » l’espace, votre regard, votre présence, et ce à travers l’absence de l’homme dans ces lieux déserts, vides, décharnés. Et cet espace se donne à mesure qu’on le vit, qu’on l’éprouve, dans un don universel : nous en avons besoin de ce vide, de cette absence, pour être présent, pour absorber les éléments, pour se nourrir de leurs subtiles combinaisons.”

10. Pierre Hainard, “Cartographie de l’évolution du paysage dans le bassin genevois”, *Faces*, n°24, 1992, p. 18-21.

11. René Lebeau, *Les Grands Types de structure agraire dans le monde*, Armand Colin, Paris, 2000. L’ouvrage recense les différentes structures agraires, leurs typologies, leurs transformations et l’impact du bouleversement agricole sur les structures agraires du fait de l’économie de marché.

expérience. En effet, le problème des intrants, qui par percolation sont entraînés dans les réseaux de drainage puis du bassin versant, découlent de la problématique du rendement des sols et, cela, même si les conditions de culture vont de plus en plus en direction d'une production intégrée respectueuse de l'environnement. Sur le terrain, les exigences posées par la productivité imposent un certain niveau de traitement qui ne laisse qu'une faible marge de manœuvre à une remise en cause des engrais ou pesticides, là où une pondération d'intérêts serait véritablement nécessaire. Comme sur d'autres projets en milieu agricole, la difficulté des mesures visant à améliorer la qualité des eaux reste un point non résolu. Il faudra compter sur une évolution de la production qui intègre davantage des modes d'exploitation plus biologique, ce qui implique une économie plus locale ou de proximité, moins dépendante de la concurrence des marchés mondialisés.

Parcelle Corthay convertie en prairie extensive/inondable sur la frange du marais.

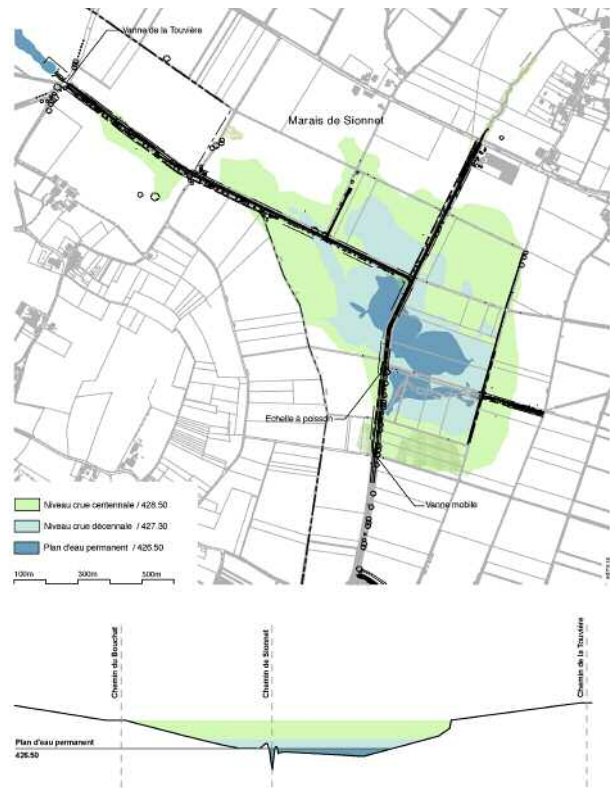


LE DÉBUT D'UNE CONSCIENCE COMMUNE

Deux événements ont marqué un tournant dans la politique d'aménagement des espaces naturels sur cette partie rurale de la haute Seymaz. En 1988, une parcelle agricole adjacente à la Seymaz et à un espace naturel sensible fut l'objet d'un conflit entre un agriculteur et certains milieux de protection de la nature¹². Un accord intervint entre les différentes parties portant essentiellement sur l'aménagement de la parcelle en biotope, impliquant son déclassement. Ce fut l'une des premières concessions du monde agricole à l'égard de la nature. Dès les années 1990, le déclassement de la zone agricole de la Pallanterie – pour y implanter l'agence internationale Reuters – fut négocié en compensation d'un projet agro-environnemental d'un coût d'un million de francs suisses. Cette contrepartie obtenue par rapport au déclassement de la zone fut un véritable coup d'envoi pour le programme de renaturation des cours d'eau du Genevois. Une première extension de la zone naturelle des anciens marais de Sionnet conduisit à un deuxième déclassement de la surface agricole utile.

Pour résoudre les problèmes hydrauliques du bassin de la haute Seymaz (gestion des crues), l'Etat de Genève projette en 1996-1997 de réaliser une galerie de décharge estimée à trente millions de francs suisses sur le versant nord du lac Léman. L'addition des coûts des travaux de renaturation prévus sur l'ensemble de la haute Seymaz à ceux de la galerie de décharge totalise un montant pharaonique de quatre-vingt-quinze millions de francs suisses, que le gouvernement envisage de demander au parlement durant l'année 1997. Cette hypothèse très technique et trop coûteuse est abandonnée par Robert Cramer dès son arrivée à la tête du Département du territoire en 1997, au profit d'une loi Seymaz votée par le parlement genevois ouvrant un crédit de dix millions. Les critères écologiques pour gérer les eaux deviennent alors dominants par rapport à ceux du génie civil. Le volet agricole apparaît, sous la forme d'un projet de remaniement parcellaire largement financé par les fonds publics, projet qui sera finalement refusé par la majorité des agriculteurs concernés. La Charte Seymaz (1998), mise en place pour accompagner le projet d'ensemble, scelle une prise de conscience des différents groupes d'acteurs à l'égard des réseaux hydrographiques et ses milieux naturels. Plus largement, au niveau régional, des contrats-rivières se négocient entre voisins genevois et français (et portant essentiellement sur la qualité des eaux). Les

12. Le conflit porta sur le remblayage de la parcelle à des fins agricoles alors que le WWF, qui estimait que le site avait une haute valeur écologique, exigeait des mesures strictes de protection. Pro Natura proposa une médiation comprenant l'arrêt des remblais, une prairie extensive sur la parcelle ainsi qu'un financement pour des travaux légers.



Gestion des crues, retenues des eaux.

13. Etabli après une pétition du WWF Genève, le Plan de protection des rives et du vallon de la Versoix délimite et réglemente une importante superficie entre Versoix et Sauvigny. Plan établi sous la direction de l'aménagement du territoire par ECOTEC environnement SA et Collectif d'architectes BBBM.

diagnostics sur les écosystèmes des milieux naturels interpellent de manière pertinente les collectivités publiques. Sur la rive droite lémanique, les associations de l'environnement, agriculteurs, riverains et milieux de la pêche acceptent en 1997 le Plan de protection des rives et du vallon de la Versoix élaboré par une équipe de biologistes et de paysagistes sous la direction de l'aménagement du territoire et de la nature¹³.

FORMES ET FONCTIONS, LA RENATURATION COMME SEULE RÉPONSE ?

A Genève, jusqu'en 1998, les architectes et les paysagistes ont été absents de ce nouveau champ opératoire. La doctrine en vigueur considérait que la renaturation était affaire de biologistes et d'ingénieurs spécialistes en hydraulique. Cependant la complexité des implications entre nature, agriculture, paysage et patrimoine sur l'aménagement du territoire a incité les administrations d'Etat à passer d'une mission de gestion/contrôle à une réflexion véritablement

interdisciplinaire, en s'initiant en quelque sorte à un management stratégique du territoire et de son aménagement, qui serait ouvert à de nouvelles formes de gouvernance. Pour Genève, le Plan de protection de la Versoix a ouvert le champ disciplinaire de l'hydrologie et de la biologie aux questions de formes territoriales et du patrimoine construit, ingénieurs et écologues ayant été très vite confrontés à des enjeux dépassant le cadre du domaine de la nature stricto sensu. Il faut dire aussi que le monde des architectes et des urbanistes avait manifesté jusqu'alors, à l'égard de l'environnement, un intérêt assez mitigé. En revanche, l'influence des paysagistes sur cette prise de conscience du monde du vivant a joué un rôle important. Peu après, la chaire "architecture et paysage" de l'Institut d'architecture de l'université de Genève (IAUG) a repris à son compte le débat et la recherche sur ce thème dans son enseignement. Une synergie s'est développée entre l'opérationnel de terrain et un lieu de formation.

Ainsi, la campagne est mise sous la pression de projets de déclassement pour construire, ou bien sous celle de projets d'affectation d'espaces naturels. Pour échapper aux réponses univoques qu'aurait entraînées la sanctuarisation d'espaces naturels reconquis sur l'agriculture – forme de zoning inavoué –, les paysagistes ont invité les protagonistes concernés à réfléchir davantage à l'échelle du territoire, ainsi qu'à celle des infrastructures techniques de franchissement et de régulation des eaux, du patrimoine et de l'architecture du paysage. Le rôle de l'ingénieur pilote a su s'inscrire dans le "projet de sol" et le coordonner. Car il s'agissait de donner sens aux problèmes de forme et de fonctionnalité autour de l'eau et du végétal, en tant que milieux d'habitat pour la faune, et en tant que paysage comme scénographie d'un territoire vécu. Cette approche envisage notamment la rivière non pas comme un simple objet technique à revitaliser, mais comme un système complexe.

Le concept de renaturation, à défaut d'une autre formulation, reste pour le moins ambigu. Sur ce point, les sciences de l'environnement ne sont pas innocentes. En effet, l'évolution de l'ingénierie classique en direction d'une ingénierie environnementale ne saisi pas encore l'importance du discours sur la forme et sur l'espace. Les réponses naturalisantes démontrent en effet une grande propension au pittoresque et à des espaces sanctuarisés ou encore la tentation à un retour de situation *ante*. D'autres réponses comptent principalement sur le génie biologique (approche prioritaire par objectifs faunistiques comme indicateurs de qualité du nouveau milieu à atteindre). Il subsiste également des approches "compartimentées" par les spécialistes. Cette vision fragmentée du problème a néanmoins eu comme résultat paradoxal et positif de suggérer d'autres approches, plus amples. Par exemple, la primauté donnée *a priori* aux problèmes hydrologiques et sécuritaires a, en raison même des insuffisances de cette démarche, permis d'aborder l'espace concerné à travers une vision élargie et progressivement commune sur les relations entre paysage, nature et agriculture. Cette perception et cette évolution du projet n'étaient pas évidentes au début des réflexions.



Retenue du niveau 426,50 pour le marais, combinée avec l'échelle à poisson.



Image directrice du projet première et deuxième étapes.

DONNÉES ET INGRÉDIENTS DU PROJET

Reste que ces situations territoriales mettent en jeu la nécessité d'organiser et de combiner qualitativement le nombre d'intervenants et l'impact des différentes transformations. Autrement dit, de remettre le projet territorial durable au centre des préoccupations, en impliquant les sciences de l'environnement autant que les questions d'espaces des sites concernés (dimension spatiale). C'est bien par une intégration importante de l'écologie du paysage¹⁴ avec l'économie des moyens techniques d'ingénierie que les paysagistes ont pu développer une contribution originale valorisant à la fois le contexte et les questions de forme territoriale. Ce niveau d'intégration des visions et des savoirs nous semblait manquer dans les approches précédentes de renaturation.

Le programme du projet de la Seymaz et de ses affluents est assez simple : maîtriser les crues à l'aval du cours d'eau (partie urbaine) par une optimisation de la rétention en amont (terre agricole) et décanaliser le lit en béton du cours d'eau afin d'assurer plus de biodiversité. C'est à travers six objectifs-cadres¹⁵ que le projet définit une vingtaine de recommandations, précisant les objectifs écologiques, paysagers, agricoles, hydrologiques et de gestion de la nature. La mission et la commande sont claires, mais elles souffrent pourtant du manque de prise en compte d'une donnée moins prévisible : l'évaluation du temps dont la nature a besoin pour se développer et trouver ses équilibres. Une autre donnée, plus sociale,

14. Depuis, l'AUG a été fermée par les autorités politiques et universitaires. L'expérience de plus de dix ans d'atelier de projet et de recherche en architecture et paysage a remis la question du territoire au centre des enjeux d'urbanisme. Animé par Georges Descombes et Michel Corajoud, l'équipe d'enseignants regroupait Laurent Badoux, Marcellin Barthassat, Jean-Marc Besse, Christine Dalnoky, Jacqueline Kissling, Bernard Lachat, Alain Léveillé, Sébastien Marot, Sandra Parvu, Lorenzo Ramella, Rodolphe Spichiger, Gilles Tiberghien et Eunat Torres.
15. Voir les travaux de recherches de Françoise Burel et Jacques Baudry, *L'Ecologie du paysage*, TEC & TOC, ville ?, 1999.



En amont, la Touvière, affluent de la Seymaz.



Ouvrage de régulation du niveau des marais (Sionnet et pré de l'Oie) au pont de Sionnet.



Abaissement de la berge rive droite, tronçon de la deuxième étape des travaux.



A GAUCHE
Remise à ciel ouvert du nant de Compois.
A DROITE
Franchissement à la confluence de la Touvière et du nant de Compois.



a également été sous-estimée : la manière dont un projet de ce type peut être porté par les acteurs riverains, en particulier ceux du monde agricole. Aux connaissances territoriales et techniques, le projet a donc ajouté d'autres exigences et s'est attaché à fonder un ancrage culturel, permettant de travailler avec le contexte, la patience et l'optimisme, mais aussi en accord avec un principe général de précaution. Une des revendications les plus fortes du monde agricole a été, du reste, de penser d'emblée le processus envisagé comme devant être réversible, évolutif et aussi comme devant minimiser les mouvements de terre en excavation ou en remblai pour créer des rives plus élevées. Pour un projet de cette nature, les agriculteurs ont su faire valoir l'importance que revêtait à leurs yeux une cession de terres de cette ampleur, légitimant, s'il le fallait encore, leur participation effective aux conditions et modalités d'une renaturation intervenant au milieu d'un espace agricole fertile¹⁶.

LE DÉPASSEMENT DU CAHIER DES CHARGES INITIAL

Les anciens marais de Sionnet présentaient une capacité de laminage des crues par une rétention d'un volume d'eau sous la forme d'inondation des terrains riverains. Le projet renforce cette capacité de stockage sous la forme d'un plan d'eau "permanent" à la cote 426,50 mètres, dont la forme est dessinée par la topographie, évitant ainsi d'importants mouvements de terre. Cette renaissance du marais fut négociée âprement avec l'administration technique de l'Etat de Genève. Son cahier des charges prévoyait dans le projet initial un terrassement de cent mille mètres

16. Enoncé des objectifs de renaturation par le Département du territoire de l'Etat de Genève : qualité des eaux, gestion des crues, nature et faune, paysage, fonctions de détente et loisir.



cubes de terre pour la réalisation d'une rétention d'eau nécessaire à la gestion des crues, option qui fut critiquée par le monde agricole pour les raisons évoquées dans le paragraphe précédent. Cette première critique de la technique comme source de solutions fut la première divergence avec l'Etat. Le groupe d'accompagnement s'est alors affranchi d'une artificialisation des moyens envisagés pour répondre aux objectifs hydrologiques et écologiques. Ce point assez central mobilisa du reste très vite les agriculteurs riverains, qui firent notamment valoir que la facture devait être au moins partagée équitablement entre les urbains et les ruraux. Le vieil antagonisme entre écologistes et agriculteurs s'est en effet cristallisé sur la gestion des crues, les intrants et les drainages ainsi que les emprises des terres à redonner au cours d'eau.

Le projet de renaturation, qui était entré en crise, a trouvé alors une forme de dépassement dans la constitution d'un groupe d'accompagnement réunissant mandataires (ingénieurs civils, paysagistes, écologues, ingénieurs ruraux), agriculteurs et représentants des communes concernées. Les agriculteurs n'étaient *a priori* pas opposés à un projet de renaturation, mais exigeaient avant tout d'être clairement intégrés dans le processus de conception et de décision. Les agriculteurs réclamaient notamment la présence de Pierre Hainard, écologue de terrain¹⁷, comme guide et médiateur pour "revisiter" le projet de l'Etat de Genève jugé trop lourd. Carte blanche fut donnée par Alexandre Wisard, qui dirige le service de la renaturation du Département du territoire, pour "redessiner", par les mandataires, les agriculteurs et les communes, une solution de remplacement, intégrant les dimensions agricoles et les considérations d'espace public¹⁸. Cette compréhension de la crise, avec sa prise de risque, fut payante. La renaissance du marais de Sionnet et ses abords est alors devenu le cœur du projet. Aujourd'hui, la haute Seymaz est un nouveau paysage attractif et intégré à l'espace agricole.

A GAUCHE
En amont de la Touvière, zone de marais à la Pallanterie en 1920.
AU CENTRE
Travaux d'assainissement et canalisation sur le tronçon Touvière en 1920.
A DROITE
La Seymaz canalisée (2004) avant les travaux de renaturation.

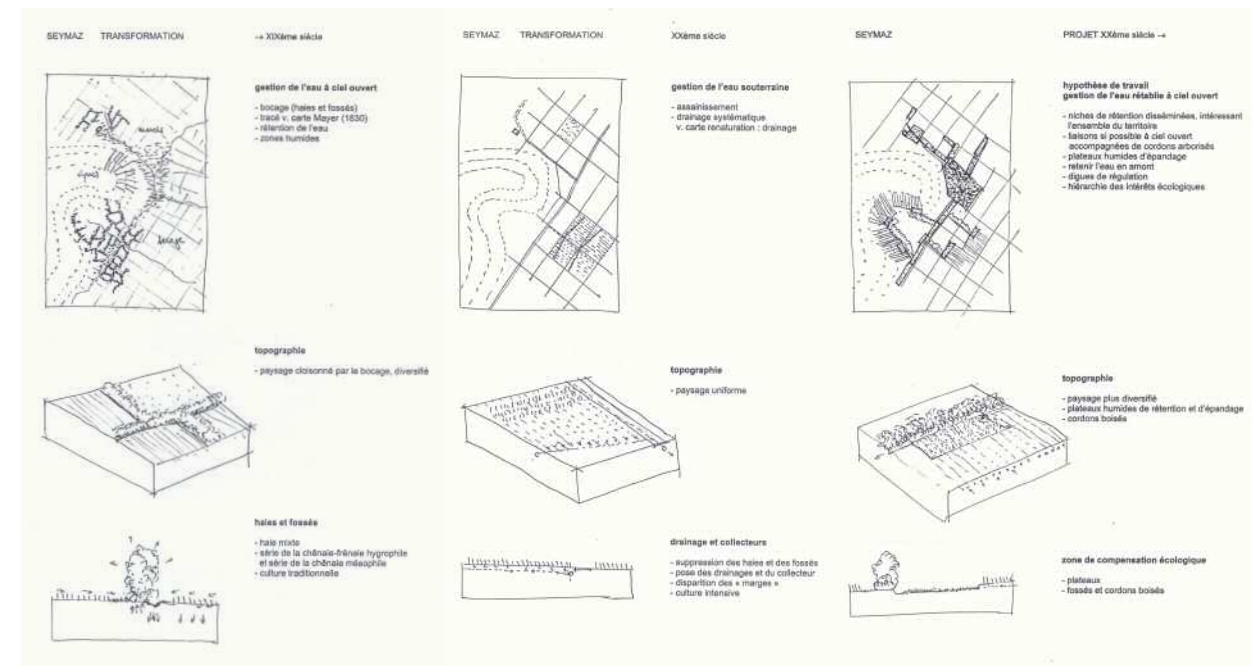
17. Sur la partie Rouelbeau-Touvière-Seymaz-Choulex, l'agriculture a concédé une mise à disposition "volontaire" de ses terres d'environ 45 hectares. Ils sont répartis, d'une part, sous la forme d'une perte de 9,1 hectares de surface agricole utile (SAU) et, d'autre part, par le classement de 35,4 hectares en surfaces d'inondation potentielle / extensification, sur lesquelles une exploitation intensive ou normale n'est plus possible. Mais les 35,4 hectares entrent dans les surfaces de compensations écologiques (SCE) et restent dans la surface agricole utile (exploitation extensive en SCE). En revanche, les 9,1 hectares de SAU ont été remblayés et seront progressivement drainés.

18. L'éclairage de Pierre Hainard, biogéographe et personnalité marquante de la nature et du paysage, a en effet été déterminant dans la validation du projet par les agriculteurs.

LA TRANSFORMATION D'UN PAYSAGE ET LA RENAISSANCE DU MARAIS

Parmi les composantes territoriales, il en est deux qui marquent l'évolution du paysage rural : la gestion de l'eau et le parcellaire. L'une parce que l'histoire de son irrigation est à la base de la production agricole. L'autre, parce que le parcelllement des terres constitue une mosaïque ordonnée (structure agraire) sur des systèmes viaries plus ou moins rationnels, mais témoignant aussi des traces successives laissées par les hommes et leurs activités. Pour le paysage de la haute Seymaz, l'équipe de projet a adopté une attitude ouverte sur l'apport des connaissances hydrologiques et biologiques. Le projet s'est approprié le principe de la rétention des eaux par un travail sur le substrat des sols et de la végétation. L'économie de moyens a été généralisée, tant pour ce qui concerne l'optimisation des mouvements de terre que pour le recyclage *in situ* du béton retiré du lit du cours d'eau canalisé. Un chantier proche d'une forme d'autosuffisance, réutilisant les terres et matériaux issus de terrassement ou de démolition, s'est mis en place. Dès lors, il devenait possible de confronter l'ambition des objectifs de renaturation avec les différents principes inhérents au projet. A savoir, comme préalable : la gestion des crues dans les conditions du site tout en tenant compte de l'agrandissement de l'espace "cours d'eau" ; la compatibilité des interventions avec les espaces agricoles "mitoyens" de la Seymaz et ses affluents ; le développement d'une végétation diversifiée et structurée le long des berges et dans le marais ; l'amélioration des couloirs à faunes avec l'objectif de favoriser le maintien et le retour d'espèces animales menacées ; la conservation de plusieurs traces historiques ; et, enfin, l'intégration et l'architecture des ouvrages techniques permettant un entretien adapté aux objectifs écologiques.

L'histoire de la campagne a permis de fonder une approche simple et logique du projet. Jusqu'au XIX^e siècle, la gestion des eaux à ciel ouvert s'est traduite par un paysage de bocages et de marais. Dès le XX^e siècle, la gestion des eaux souterraines et les remaniements parcellaires ont modifié les horizons, sous la pression de l'agrandissement des terres pour assurer une production agricole et maraîchère locale. Aujourd'hui la reconnaissance du maillage parcellaire contemporain constitue l'ossature du projet. Sur les traces modernes du territoire, en jouant avec l'orographie, l'hypothèse est d'œuvrer à la reconstitution de la capacité de rétention



d'eau par différentes formes de mise à contribution du monde végétal. Tout en conservant les tracés de la Seymaz et de ses affluents hérités du XX^e siècle, il s'agit d'étendre des potentiels de surfaces inondables et de réhabiliter des nants canalisés, sans qu'il soit nécessaire de céder au mimétisme d'une nature idéalisée, débouchant souvent sur des aménagements trop volontaristes ou jardinés. Dans la version initiale du projet (2003), la gestion des crues impliquait une cession importante des surfaces agricoles utiles et d'un fort terrassement des berges de la Seymaz. La limitation de cette perte a été négociée avec les exploitants grâce à leur participation active à la critique du projet initial et à sa redéfinition en 2004-2005 dans le cadre du groupe d'accompagnement de projet.

Le projet a alors basculé vers une intervention plus légère¹⁹. Pour que cette vision puisse se concrétiser tout en respectant la limitation des pertes de terres agricoles, le projet s'est orienté également vers une approche plus pragmatique (vannes mobiles et retenue du plan d'eau) en matière de gestion des crues. Cet épisode a été un tournant du projet. Le défi a été ensuite de redessiner les profils, de proposer des espaces de transition (chemins chaintres, bandes extensives ou

Schémas de principe de gestion des eaux : à ciel ouvert avec bocage au XIX^e siècle, assainissement des terres au XX^e siècle, gestion des eaux à ciel ouvert et végétalisation sur le parcellaire moderne.

19. Malgré la constitution de la Charte Seymaz, organe consultatif qui regroupe des représentants des trois acteurs centraux (l'Etat, l'agriculture, et la protection de la nature), les agriculteurs riverains revendiquaient une participation plus directe à l'élaboration du concept de projet et à sa maîtrise d'œuvre.



La traversée du marais de Sionnet par basses eaux.

haies, cordons boisés, etc.) permettant d'articuler la coexistence de l'homme et de ses différentes activités, ainsi que de l'espace renaturé avec les champs cultivés. La forme du cours d'eau et de ses abords s'est déclinée en différents profils-types et a donné lieu à la formulation des principes d'exécution suivants : le maintien du tracé de l'axe du canal existant, le maintien approximatif du profil rive gauche, avec chemin de promenade en gravier stabilisé, arbres d'alignement en tête de berge et compléments d'infrastructures (eau, électricité, etc.), la création d'un profil en

rive droite, abaissé à vingt degrés avec un cordon arbustif et un chemin chaintre dans l'emprise de la renaturation, la dilatation de la zone renaturée au-delà de l'emprise selon les opportunités, le maintien du volume des mouvements de terre dans une limite acceptable.

Tous les ouvrages artificiels sont architecturés, c'est-à-dire dessinés : franchissement, vanne, échelle à poisson, élargissement, passerelle, barrière, exutoire... Cette matérialisation des éléments artificiels et du rapport aux éléments naturels fut l'objet de plusieurs discussions, parfois contradictoires, au sein de l'équipe de projet. Les biologistes, notamment, avaient une compréhension assez univoque de l'intégration d'ouvrages artificiels sur les rivières. Ils souhaitaient plus de courbes, plus de bois, et exigeaient qu'il n'y ait plus ni béton, ni gabion, et au minimum un certain camouflage des éléments de régulation des eaux. Architectes et ingénieurs ont convenus que le contraste, ou une certaine "tension" entre des ouvrages construits et les formes organiques de la nature, permettaient de révéler tant les uns que les autres. Cette attitude s'est ainsi distancée clairement d'une intégration fade ou pittoresque, souvent proposée par tout un registre de recettes établies par le génie biologique. Le travail de l'ingénieur a pris bonne note de favoriser des combinaisons techniques qui facilitent à la fois la régulation hydraulique et l'intégration franche du génie civil. La première étape de cette transformation a en fait démontré la valeur du dialogue entre les différents spécialistes impliqués pour dépasser l'opposition entre, d'une part, un objectif de géométrie épurée du construit et, d'autre part, la priorité absolue donnée aux phénomènes naturels capable de donner une forme au milieu : érosion, crues, divagation, végétation.

Le résultat sur le plan biologique s'affirme quant à lui par le développement des espèces nicheuses déjà présentes, comme par exemple la courtilière, des oiseaux d'eau comme le grèbe castagneux, les rallidés et des passereaux des marais, ou encore des plantes aquatiques. Le (r)établissement d'espèces absentes ou disparues se manifeste dans les différents milieux transformés par la renaturation, notamment avec le castor, le vanneau huppé, le blongios nain, la gratioline officinale. Les surfaces d'eau passent globalement de 1 à 6,5 hectares. La végétation palustre, les prés à litière et les prairies extensives augmentent de 24,5 à 36,5 hectares. La permanence et l'extension des zones humides sont aussi à l'origine d'un afflux plus important d'oiseaux d'eau en migration : canards, grands échassiers, passereaux. Ce phénomène est le plus spectaculaire et, au-delà de la fonction de halte migratoire du site, qui se voit renforcée, il représente pour chaque visiteur une joie et un signe tangible de la réussite écologique du projet.

A une première étape de renaturation du marais à caractère extensif a succédé, en 2008, une étape de renaturation du cours d'eau principal canalisé et de ses affluents (nant du Paradis et divers fossés et collecteurs de drainage). Le confluent avec le nant du Paradis représente une modification notable du débit. La lecture des anciens cadastres montre que le lit du canal emprunte le tracé de l'ancienne rivière, à une exception près : une anse qui était située en aval du bois des Montagnys. La deuxième partie du cours d'eau se réalise selon les mêmes principes que la première partie de la Seymaz jusqu'au pont de la Motte.

UN PROCESSUS ÉVOLUTIF ET RÉVERSIBLE

A l'issue d'un important travail de projet avec les agriculteurs voisins et les communes riveraines, un texte fondateur et une feuille de route ont été élaborés, postulant l'idée d'une revitalisation de la Seymaz comme un processus²⁰, impliquant le principe de l'économie de moyens et d'une réversibilité possible des interventions. Dans cette vision, la renaturation constitue une démarche en constante évolution, bénéficiant notamment de l'expérience accumulée et ouverte aux



La traversée du marais de Sionnet par crue décennale.

20. Dans ce registre, les équipes de paysagistes et d'ingénieurs peuvent au moins revendiquer la paternité d'une conception fondée sur l'économie de moyens, dont le résultat a permis de boucler le coût final de la première étape, y compris les acquisitions foncières, à 7,5 mio, soit une diminution de 2,5 mio, contre un crédit initial de grand travaux de 10 mio voté par le parlement de Genève en 2002.

changements présents et futurs. Ce concept formulé a permis une dynamique sociale du projet entre acteurs concernés et une compréhension plus grande de ce qu'on pourrait appeler l'historicité de la nature selon Jean-Louis Fabiani. "L'essentiel est qu'aujourd'hui le retour à une situation écologique antérieure (non dégradée) n'est plus systématiquement dissocié d'une réflexion sur la temporalité sociale²¹." Le projet sur un cours d'eau doit demeurer une démarche vivante, suggérant une interprétation dynamique, sensible aux incertitudes futures, plutôt que se vouloir une réponse définitive à un problème actuel.



Ecluse au bas du marais de Sionnet en 1918 avant les travaux d'assainissement.

Élaboré sous l'impulsion de l'anthropologue Pierre Rossel, le texte synthétise trois idées-forces du projet. Premièrement, il ne s'agit pas de définir ce que la nature doit être une fois pour toutes, mais plutôt de prendre des mesures propres à donner, pour l'espace de la Seymaz, les conditions initiales pour que son potentiel puisse se révéler, pour mieux être à l'écoute de son évolution et pour l'accompagner. Deuxièmement, la renaturation de la Seymaz, qui concerne un espace habité et fortement fréquenté, ne doit pas se faire *contre* les hommes, parce que sanctuarisé pour la faune, mais bien *avec* la composante humaine. Troisièmement,

cette exigence inclusive, et non pas exclusive, suppose localement l'implication des agriculteurs et des riverains, dans une recherche d'appropriation du projet par les acteurs locaux. Plus globalement, il s'agit d'une logique négociée résultant de l'usage des lieux, au sens large, et donc de responsabilités partagées entre, d'une part, l'agglomération genevoise, avec ses parties urbaines denses et, d'autre part, son environnement périurbain marqué par une emprise agricole, végétale et faunistique plus importante.

L'accord sur le projet s'est construit progressivement en deux ans, portant notamment sur plusieurs décisions (vanne mobile gérant la rétention dans le marais, retenue à la cote 426,50 assurant le plan d'eau permanent et un débit d'étiage). C'est ainsi que s'est constituée une plateforme de travail permettant de concilier gestion des eaux, conditions initiales favorables pour les objectifs environnementaux du projet et acceptabilité agricole. Cinq points-clés du texte fondateur ont joué un rôle déterminant dans la conduite du projet. Le texte a été débattu puis, à plusieurs reprises, rediscuté avec les responsables du Domaine nature et paysage de l'Etat de Genève²².

21. Texte fondateur, "La renaturation, un concept en constante évolution" est le résultat d'une expérience de projet commune, il est élaboré par les mandataires, les agriculteurs et les représentants des communes dans le cadre du groupe d'accompagnement de projet. Les éléments principaux du texte sont mis en évidence dans cette partie.

22. Jean-Louis Fabiani, "L'écologie de la restauration considérée comme mise en spectacle du patrimoine naturel", *Les Carnets du paysage*, n° 4, automne/hiver 1999, Actes Sud / Ecole nationale supérieure du paysage, Arles-Versailles, p. 81-95.



Vannes mobiles régulant les marais de Sionnet et du pré de l'Oie.

LES CINQ POINTS FORTS D'UN TEXTE FONDATEUR

Le premier point, comme évoqué précédemment, a trait à la revendication d'une démarche de type *processus*. Celle-ci s'oppose à l'idée d'une intervention maximale ou "clé en main" sur un site donné et suggère d'accorder une importance particulière à l'observation et l'évaluation des réactions du milieu naturel à l'intervention opérée. Ainsi corrections, adaptations ou compléments sont en tout temps possibles pour optimiser les conditions initiales de la renaturation, et cela en dépit du fait que, pour un projet bénéficiant d'un budget de l'Etat, il est toujours important de pouvoir fixer non seulement le début mais aussi la fin d'une telle opération, selon le bon principe : un projet, un budget, un résultat. La flexibilité voulue par l'esprit de ce premier point se reflète donc dans les choix techniques effectués (pour la plupart déjà évoqués).

Le deuxième point relève d'un travail axé sur la notion de *potentiel* ou acquisition d'espèces-cibles pour la flore ou pour la faune. Certaines espèces peuvent jouer un rôle d'indicateurs pour le suivi du projet. Une réalisation par étapes jouant sur le potentiel du site permet de rallier, au sein d'un réseau aquatique et végétal, un écosystème plus vaste. Cette notion dépasse les limites du site protégé ou de réserve pour celle d'une dimension véritablement territoriale.

L'importance des *acteurs sociaux* est le troisième point, avec notamment la mise en avant du rôle central des agriculteurs, dépositaires d'une connaissance de terrain, mais aussi celle des riverains urbains, impliquant en particulier d'établir



Nouveau profil du cours d'eau du tronçon de la deuxième étape, plantation d'hélophytes sur tissu végétal.

des relations ouvertes et mutuellement bénéfiques entre ruraux et urbains. Il s'agit donc de promouvoir tout au long du cycle de vie du projet une logique d'acteurs. Le processus n'est pas considéré comme étant en pilotage automatique (intervention efficace une fois pour toutes), et soustrait à l'influence de l'homme, mais au contraire envisagé comme patrimoine à valoriser dans la durée.

Le quatrième point du concept relève de l'objectif de *légèreté* ; qui ne signifie pas moins de nature, mais une adéquation plus dynamique entre conditions du site, effets de terrain et modalités d'intervention. L'objectif est de s'inscrire dans une certaine continuité des repères visibles et des qualités paysagère existantes.

Enfin, cinquième point : la *vision multi-dimensionnelle* de la durabilité doit construire un rapport équitable entre les habitants de la ville et de la campagne au sens plus large. Cette équité concerne en effet les charges et responsabilités de chacun à l'égard tant de la qualité de l'écosystème que des risques encourus sur les plans hydrologique et économique.

Ces principes-guides interagissent entre eux. Ils constituent le fil rouge du projet de la Seymaz. Ils permettent enfin d'impliquer différents milieux socio-économiques et géographiques touchés par le projet. Outre l'enjeu de rééquilibrage entre les domaines de l'agriculture, de l'écologie et de l'hydrologie, cette approche ouverte et évolutive milite pour des solutions environnementales et paysagères co-définies par des observations sur la réaction du milieu. Par exemple, l'expertise hydrologique et les paramètres de la gestion des eaux doivent, autant que possible, être au service des objectifs du projet et non le contraire. Il s'agit donc de trouver dans ce domaine un point d'équilibre entre ces différents paramètres, en travaillant sur plusieurs solutions complémentaires plutôt qu'à l'élaboration d'une réponse unique. Notre rapport à l'environnement doit en effet découler d'une interaction entre acteurs

concernés et de la connaissance que nous parviendrons à construire collectivement. La notion de nature, finalement très culturelle, doit idéalement s'intégrer dans cette construction interdisciplinaire.

LA GOUVERNANCE À L'ÉPREUVE DU SITE

L'un des principaux problèmes rencontrés, et avec lequel le projet, à l'avenir, devra continuer de traiter, a été celui de la gouvernance. On a assisté à des conflits de visions et d'intérêts entre différentes perceptions du problème, différents savoirs et leurs représentants respectifs : d'une part, ceux des experts mandatés comme tels, mais aussi ceux de l'Etat, et, d'autre part, ceux des porteurs de différents projets particuliers de renaturation (comme les milieux pro nature par exemple) ou même de vie, notamment dans le contexte local. Que signifie être agriculteur aujourd'hui ou être un habitant d'une agglomération comme Genève ? Cette tension, parfois éprouvante, a souligné l'importance de ne pas envisager la renaturation comme la modalité moderne d'un nouveau rapport de pouvoir, mais au contraire de développer l'art de l'intermédiation. Bien plus encore, elle illustre la complexité du pilotage comme savoir-faire clé dans le cadre des interactions entre les sociétés et leurs environnements.

Dans cette vision, l'Etat n'est pas au-dessus des choses. Même s'il est à la fois l'une des composantes de cette gouvernance, à travers les agents experts et responsables de son administration, et sa condition initiale. Il a fallu l'ouverture et la volonté politique de Robert Cramer²³, associé à la force légitime des milieux agricoles et environnementaux, pour que véritablement quelque chose se passe. Ainsi, les bonnes décisions ont pu être votées et les ressources financières nécessaires ont pu être mises à disposition. En même temps, nous avons bien senti que jamais ce dispositif ne pourrait atteindre un point d'équilibre, une stabilité paisible qui ferait que tout puisse se décider tranquillement, entre amis. La gouvernance est la recherche constante de solutions collectives entre acteurs différents. De cette diversité, et des tensions qu'elle sous-tend naît aussi, constamment, une richesse sociale. Le caractère d'intérêt général d'un tel chantier découle de procédures par lesquelles les différents acteurs – administration, maîtres d'œuvres, agriculteurs, communes et associations – peuvent co-produire un projet qui dépasse l'application normative *stricto sensu* des lois et règlements ou missions de contrôle. Comme le souligne Léopold Veuve à propos de gouvernance, "dès lors que le problème se pose essentiellement en termes de valeurs, le processus par lequel le projet peut être défini est aussi important que le projet lui-même. Lorsque la solution présente des aspects conflictuels importants, la fonction de légitimation des

23. L'avant-projet de renaturation et son cahier des charges, rendu en 2002, avaient été, dès sa sortie, vivement critiqués par la corporation paysanne de AgriGenève en 2003. Les agriculteurs riverains avaient signifié leurs désaccords sur la démesure d'un bassin de rétention impliquant des terrassements lourds et les emprises des surfaces agricoles utiles. Le projet rentre en crise et devait être donc revu. Le texte fondateur, accompagné d'une feuille de route, formule les nouvelles conditions d'un projet mieux intégré aujourd'hui réalisé.



Vue sur les marais de Sionnet et du pré de l'Oie jusqu'au pont de la Motte.

PAGE SUIVANTE

Le paysage de la haute Seymaz, avec le Môle et le Salève à l'horizon.

24. Conseiller d'état dynamique, ministre vert élu en 1997 à la tête du Département du territoire regroupant les domaines de l'urbanisme, de l'eau, de la nature et du paysage, de l'agriculture et de l'énergie.

25. Léopold Veuve, urbaniste et professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et à l'Institut d'architecture de l'université de Genève (IAUG) : "Planification et projet, nouvelles démarches", cours EPFL, Lausanne, 1985. Voir également sur la gouvernance de la ville : "Barcelone, les enseignements d'un laboratoire urbain", *Traces*, n°20, octobre 2008, p.6-15.

analyses perd de sa force, les intérêts concernés contestent les prémisses, les techniques d'analyse, les critères, le champ pris en considération²⁴".

Le propos sur le paysage qui s'exprime à travers le projet de la renaturation de la Seymaz, et qui est rapporté ici, veut insister sur l'enjeu représenté par cette complexité de gouvernance. Car la pratique projectuelle n'y est plus dissociable... Personne n'est, *a priori*, le gardien d'un site (et de son projet) comme celui du bassin de la Seymaz. C'est pourquoi nous avons cherché avant tout à mettre en place les conditions pour que, dans cette redéfinition incessante des rapports entre l'homme et la nature, il soit possible de recomposer des espaces de pouvoirs, de savoir et d'activité, ouverts non pas seulement sur le site de la Seymaz, mais dans les projets de renaturation des cours d'eau en général. Une des difficultés du projet fut probablement liée à l'interprétation (divergente) d'une conception "processus" du projet. Cette approche n'est pas la pratique courante, en particulier dans le cadre des projets étatiques où l'on a en principe un début et une fin de projet bien marqués. La démarche mise en place avec le groupe d'accompagnement était fondée sur une négociation permanente entre plusieurs visions (champs de tension) qui devait permettre ou faciliter l'appropriation, l'évolution, les ajustements et finalement les règles d'aménagement à trouver²⁵.

**VOUS AVEZ DIT NATURE ?
QUELQUE CHOSE QUI SE CHERCHE ENCORE...**

Nous l'avons vu, la tentation d'intervenir de manière mimétique (par rapport à une certaine façon de concevoir la nature) fut un sujet à controverse, tout comme l'archétype de situations jardinées imposant un tracé arbitraire sans lien avec le contexte. Au-delà du pilotage, et pour dépasser ces paradoxes ou divergences, le travail a voulu rendre lisible l'œuvre de chacun, l'intervention humaine d'une part, les phénomènes de la nature de l'autre. Il serait illusoire de penser que la nature constituerait un idéal en soi. "L'histoire de l'univers c'est l'histoire de la matière qui s'organise" dit Hubert Reeves. Nous sommes des êtres "pluricellulaires" dont la conscience nous permet un regard sur l'univers naturel qui nous a engendré et dont nous faisons partie. Au-delà des apparences, c'est dans cette direction qu'il nous faut chercher, par des ajustements complexes, en profondeur, avec la réalité sensible, où les interrelations et les interactions





Franchissement à la confluence du Chambet et de la Touvière dans la Seymaz.

26. Travail de thèse effectué en 2008 par Olivier Ejderyan : “Une renaturation en béton ! Comprendre la participation et la nature dans les renaturations de cours d’eau suisses au regard d’une théorie de la pratique”, sous la direction du professeur Ulrike Müller-Böker et Urs Geiser Hans Elsasser de l’université de Zurich. Olivier Ejderyan a suivi toute la durée du projet et de la réalisation, voir les pages 103 à 211 du mémoire de thèse.

27. Michel Corajoud dans son enseignement à Versailles, puis à Genève (1999-2005), et dans “Le paysage, c’est l’endroit où le ciel et la terre se touchent”, *op. cit.*

28. Le territoire inversé par Elena Cogato Lanza dans Pieter Versteegh (dir.), *Méandres : penser le paysage urbain*, Presses polytechniques universitaires et romandes, Lausanne, 2005, p. 119-139.

rassemblent des formes autonomes. Comme l’indique Michel Corajoud, “il est difficile de fractionner un paysage, tout y est expansion, tout flue et fusionne²⁶”.

La reconnaissance du processus de formation territoriale, couplée à l’histoire des savoirs et des usages agricoles, a été le socle du projet. Cette expérience s’est par exemple attachée à appliquer les principes de rétablissement du réseau hydrologique à ciel ouvert, favorisant la rétention des eaux de pluie ainsi que la biodiversité dans le contexte de la haute Seymaz. Le

projet n’a fait que réactualiser l’ancienne relation entre l’eau et la topographie, en reportant les eaux à la surface pour re-découvrir l’identité des sites investis, dans le *proche* et dans le *lointain*. Le concept de renaturation doit éviter la distance entre les réponses techniques et les modes de perceptions. Entre la culture du projet de paysage (architecture et territoire) et la culture écologique, les conditions d’une rencontre interdisciplinaire doivent s’ajuster selon Elena Cogato Lanza²⁷ : “Il est faux de penser qu’il y a, d’une part, le paysage en tant que représentation culturelle, voire subjective, et, d’autre part, les sciences environnementales en tant que savoir objectif démontrable”. Au bout du compte, ce type d’expérience nous suggère l’idée d’une inversion dans la manière de comprendre et conduire l’urbanisme. Contre l’extension de la ville au détriment de la campagne, les pénétrantes de verdure devaient véhiculer une pression inverse, celle de la campagne qui pénètre la ville, en lui donnant une forme et une structure, une architecture.

Les termes d’un vrai débat entre culture du projet et écologie – ou entre art et science – sont plus que jamais nécessaires. Car il n’y a pas de nature en soi, il y a des relations entre différents domaines, différentes situations. C’est le sens à donner à la transdisciplinarité²⁸. Le paysage a cette faculté de variation qui lui est propre : saisons, lumières, sols, intempéries, végétations. Les fragments de nature que nous lui proposons traversent les échelles, des écosystèmes aux paysages. A cet égard la notion de compromis territorial devrait pouvoir se développer à partir de propositions projectuelles d’enchaînements plutôt que de ruptures. Il reste donc utile de socialiser quelques-uns de nos “imaginaires” sur cette dialectique



nature/culture, ou plus simplement sur les mouvements possibles ou adéquats d’un territoire vécu. Ici la distinction homme/nature n’est pas totalement mesurable, car les définitions de “naturalité” varient selon les acteurs ou les disciplines mobilisées pour un tel projet. Rapprocher un milieu de son état naturel ancien par les moyens modernes est tout aussi déroutant que de soustraire des usages agricoles pour les redonner à la nature. Sauf si les uns et les autres s’accordent à le faire au bénéfice de la communauté et à le définir dans un rapport de proximité et de complémentarité ouverte. Tel serait alors le sens donné à l’espace public rural, l’expérience de la haute Seymaz constituant, à cet égard, une source autant d’enseignement que de ravissement.

EQUIPE DE MANDATAIRES :
 Ingénieurs civils et pilote
 Yves Bach, Roland Mantilleri/ EDMS ingénieurs SA
 Architecture-territoire et paysage
 Marcellin Barthassat, Jacques Menoud, Philippe Ramseier
 Collectif d’architectes BBBM (dès 2006 atelier ar-ter)
 Nature, écologie étape 1
 Christian Meisser/Viridis environnement
 Nature, écologie étape 2
 Patrick Durand, Sébastien Beuchat/ ECOTEC environnement
 Agriculture
 Guy Deriaz/ACADE
 Hydrogéologie
 Marc Hottinger/HydroGéo conseils Paysagiste
 Philippe Clochard/In Situ
 Géotechnique
 Christian Voit/Karakas & Français
 Gestion des déchets
 Eric Dubouloz/EcoServices SA
 Relation et médiation
 Pierre Rossel, anthropologue EPFL